L'HEBDO QUI CLIC



Hebdomadaire électronique de l'Union des syndicats CGT du Havre 119 Cours de la République 76600 LE HAVRE – cgtlehavre.fr - 02 35 25 39 75



Au sommaire du 10 février 2015 :

- Projet de loi macron / Article, tract, déclaration, actualité :
 - Pages 2 à 8
- Plan Vigipirate de la CGT / Tract UD CGT 76 :
 - Pages 9 à 11
- L'agenda revendicatif de février :
 - Paae 12
- Calendrier de formation syndicale 2015 CGT Le Havre :
 - Page 13
- L'hebdo pratic':

Pages 14 à 17

Déclaration des Conseillers Prud'hommes CGT de Seine-Maritime

Depuis le 02 février, toutes les audiences prud'homales du département sont reportées, en protestation avec le volet prud'homal de la loi Macron. Cette action, menée dans plus que 40 Conseils en France, ne s'est jamais encore produite et démontre notre détermination.

Le débat et le vote de cette loi devait intervenir à l'Assemblée Nationale ce vendredi 6 février. Finalement, cette loi « fourre-tout », ultra-libérale, est tellement complexe et illisible que le débat et la procédure accélérée choisie par le gouvernement se trouve aujourd'hui enlisé.

Les questions touchant à la Justice sont trop importantes pour être traitées de cette façon.

Nous continuons donc à exiger le retrait pur et simple du projet, le rétablissement des élections prud'homales et l'ouverture d'une véritable concertation pour trouver des solutions pour améliorer le fonctionnement du Conseil des Prud'hommes, passant notamment par l'attribution de moyens supplémentaires (locaux, budget, moyens humains etc...)

Continuer le blocage des Conseils, alors que nous ne maîtrisons plus le calendrier gouvernemental présente un risque sérieux vis-à-vis du justiciable.

C'est dans ces conditions, que nous annonçons que les audiences reprendront normalement à partir de lundi 9 février.

Ce mouvement est seulement suspendu, et pourra reprendre, notamment lors du débat au Sénat prévu courant mars, si le gouvernement ne retire pas ce projet de loi et n'ouvre pas de concertation.

Toutefois, d'ici là, toutes les initiatives locales, visant à interpeller les média sur le sujet, sont les bienvenues !

Fait à Rouen, le 6 décembre 2015

ARTICLE PARU DANS LA PRESSE HAVRAISE LE 03 FEVRIER 2015

Les conseillers prud'homaux CGT font grève des audiences au Havre pour dénoncer la loi Macron

Publié le 02/02/2015 à 22H36

La CGT dénonce la main mise sur le conseil prud'homal par la loi Macron. Les conseillers de l'organisation font la grève des audiences.



J-P. Pain, président des Prud'hommes, dénonce la loi Macron

Pour marquer leur opposition à la loi Macron, les conseillers prud'homaux CGT du Havre, comme dans de nombreux tribunaux en France, ont décidé de suspendre leur participation aux audiences jusqu'au 8 février. « Ceci est notre réponse au projet de la loi Macron qui est une des attaques les plus frontales jamais connue contre la prud'homie et donc le justiciable », a expliqué hier, lors du premier jour de grève, Jean-Philippe Pain. Le président (collège salariés) de la juridiction a déjà eu l'occasion de fustiger cette loi lors de l'audience solennelle de rentrée.

Une soixantaine de syndicalistes étaient présents dans le hall du tribunal pour accompagner la grève des audiences. « Après la remise en cause de l'élection des conseillers au suffrage universel, au profit d'une désignation par les organisations syndicales et patronales, le projet de loi vient enfoncer le clou avec un arsenal de mesures visant à remettre en cause l'un des fondements de la prud'homie : le paritarisme », martèle encore le président. Le conseil prud'homal compte effectivement un nombre identique de juges employeurs et de juges salariés. Il est tantôt présidé par un président employeur, tantôt un président salarié.

Les élections prud'homales, qui devaient se tenir en 2013, n'ont toujours pas eu lieu. Initialement élus pour 5 ans en 2008, les conseillers vont voir leur mandat prolongé jusqu'en 2017.

Des délais plus longs

La loi Macron prévoit notamment un échevinage, autrement dit la désignation d'un juge professionnel dès l'audience de conciliation. « Cela diminue de fait le rôle des conseillers, c'est une vraie défiance à leur égard alors qu'ils sont les mieux armés pour connaître le monde du travail et de l'entreprise. Mais ce qui est le plus inquiétant est le rallongement des délais de procédure. Nous savons que le TGI du Havre manque de juges, entre trois et quatre, tant pour le siège que pour le parquet. Contrairement à ce que prétend le projet de loi, si un magistrat professionnel nous est imposé, les délais de traitement vont s'étirer. Nous sommes environ à 8 mois, il faudra compter une année de plus. Cette loi est rédigée au mépris des salariés. Nous en demandons le retrait. »

Les manifestants ont promis d'être là tous les jours de la semaine pour perturber les audiences. Seuls les délibérés programmés auront lieu.

Au Havre, 1 800 affaires ont été traitées en 2014.

ST. R.

Compte rendu de la réunion des conseillers prud'homaux du 6 Février 2015

11 Conseillers présents

Rappels des principaux points de la Loi Macron sur la Prud'homie :

- La possibilité, pour un Bureau de Conciliation, d'orienter les parties directement vers un **juge départiteur** (et non plus vers un BJ),
- L'instauration d'une « **formation restreinte** » (1 Conseiller salarié + 1 conseiller employeur) chargé de « traiter » un dossier en 3 mois,
- Les règles **déntologiques** incluses dans la loi (probité, dignité.....)
- Les **sanctions** encourues par un conseiller (considéré démissionnaire si refus de la formation, sanctionné si mandat impératif de son organisation syndicale....) ou par un Conseil en cas de dysfonctionnement (jusqu'à la fermeture...).

Début de la réunion : Lecture d'un communiqué transmis par A. Paubert (voir pièce jointe).

Les dernières info : Beaucoup de conseils envisagent arrêter la grève des audiences en raison de prétendues avancées.....

Parmi celles-ci:

- Le statut du défenseur syndical qui *bénéficierait* du statut de salarié protégé....
- Sur l'orientation vers le Juge Départiteur : celle-ci *serait* possible uniquement à la demande des 2 conseillers en conciliation et non plus à la demande des parties (le tout au conditionnel!).

Il ressort de nos échanges de ce jour que :

- Ces avancées (si elles étaient confirmées....) sont insignifiantes,
- La lutte doit porter sur la suppression pure et simple du projet de Loi Macron,
- Il faut continuer de dénoncer la suppression des élections prud'homales et le système de désignation sur la base des élections professionnelles,
- Il va être difficile de continuer de bloquer les audiences (de moins en moins nombreux à se mobiliser ces derniers jours. De plus, ces suspensions sont surtout préjudiciables aux salariés...).
- Le chapitre de la loi concernant la formation restreinte est dangereuse : 1 conseiller salarié par audience, cela permettra à des syndicats d'accompagnement de siéger seuls avec un employeur..... avec le résultat qu'on peut imaginer !
- Le délai de 3 mois auquel sera contraint la formation restreinte va engorger les Conseils et n'aura pas pour effet d'accélérer les procédures. En effet, présenter de cette façon (« *procédure rapide* »), beaucoup de salariés, avec peu de moyen et pressés d'en finir avec leur employeur, opteront certainement pour cette propositon..... Les conseillers seront dans l'impossibilité de tenir les délais et de rendre des jugements éclairés....... Cela ne sera pas sans conséquence non plus sur les greffiers qui auront des pressions supplémentaires.

Nos débats portent sur les actions à mettre en place.

D'abord, il est important d'avoir une position commune avec les 5 autres conseils de la Région. Il faudrait aussi interpeller la confédération, bien silencieuse depuis quelques temps, en demandant une réunion DLAJ exceptionnelle.

La question du positionnement des autres syndicats est discuté..... Eux aussi sont bien silencieux ou se réfugient derrière l'absence de consignes de leur confédé.....

Il est rappelé que la Loi doit être débattue à l'Assemblée Nationale le **Vendredi 13 Février**. C'est à cette date qu'il faut alors organiser une action forte, visible. Les Conseillers prud'homaux ont fait entendre leur mécontentement, il faut maintenant qu'ils fassent entendre leur colère.

Sont votés à l'unanimité ce jour :

- 1. L'arrêt de la grève des audiences à compter de ce jour,
- 2. Solliciter la conf' pour une réunion extraordinaire LDAJ,
- 3. Organiser une manif le **Vendredi 13 Février en fin de matinée** du CPH à la sous-pref' en passant par la palais de justice,
- 4. Pas de blocage de l'audience de départage prévue ce vendredi 13 (le juge départiteur fera seul, autant que nos conseillers soient présents).
- 5. Modification du communiqué d'A. Paubert en virant le 3ème paragraphe (« *Le texte initial.....exactement* ? »), en ajoutant une phrase sur les élections (paragraphes 5) et sur les initiatives locales (à la fin). *Voir pièce jointe N°2*.

La proposition d'organiser une action médiatique en milieu de semaine (simuler une audience avec les effets de la Loi Macron par exemple) n'est pas retenue dans l'immédiat. Besoin de la préparer davantage.

Pour le Vendredi 13 Février :

Jacques RICHER sollicite les UL d'Harfleur, Lillebonne et Fécamp pour une rencontre **ce Lundi 9 Février.**

L'action sera ensuite présentée à la CE du Mardi 10/2 puis au Collectif Juridique l'AM. Philippe informe Paubert pour qu'il relaie cette action sur Rouen et Dieppe.

Pour conclure: TOUS DANS LARUE LE 13/2!!!!!

P° le collectif juridique : P. Lebourg – P. Lebalc'h



La loi MACRON

Attention DANGER!

Le 09 février 2015

On nous cache tout, on nous dit rien!!

Depuis le 26 janvier 2015 est débattu à l'assemblée nationale le projet de la loi MACRON. Cette loi ne concerne pas uniquement le travail du dimanche, elle remet en cause le Code du Travail et la protection du salarié : une casse sociale qui vise ou visera à fournir une main d'œuvre à moindre coup !!

REMISE EN QUESTION DU CODE DU TRAVAIL:

- Permet à l'employeur de licencier plus facilement sans motif et sans recours pour le salarié.
- Perte des valeurs démocratiques et juridiques.
- Casse le code du travail et les lois qui s'y rattachent en les modifiant à souhait.



LOI ANTI-DEMOCRATIQUE

FIN DES PRUD'HOMMES:

- Remise en cause des élections de salariés pour les salariés.
- Elle permet la destruction simple des droits prud'homaux, sans aucun recours, de défense pour les salariés.
- Jusqu'alors les salariés votaient pour élire les juges prud'homaux. La suppression des élections prévoit de faire appel à des juges professionnels.
- Régression de nos moyens de défense. Le salarié devra payer pour sa défense



UNE JUSTICE A L'AMERICAINE

LICENCIEMENTS:

- Simplification des licenciements sans aucune obligation patronale de reclassement.
- Les instances représentatives des salariés ne seront plus consultées en cas de licenciement, les salariés n'auront plus de moyens de protection.



TOUS LES POUVOIRS AU PATRON

CASSE DU COMITE D'ENTREPRISE:

- Diminue les pouvoirs du comité d'entreprise.
- Suppression des sanctions pénales pour les employeurs.

BANALISATION DU TRAVAIL DU DIMANCHE:

- Remise en cause: Heures de nuit (transformées en heures de soirée)
 - Heures supplémentaires (sans majoration)
 - Loi des 35 Heures (horaires à la carte)

Elle banalise le travail du dimanche qui devient comme chaque autre jour de la semaine, en éliminant toutes majorations ou repos compensateurs et en désorganisant la vie familiale, associative et sociale.

BATTONS-NOUS POUR NOTRE AVENIR ET CELUI DE NOS ENFANTS !!

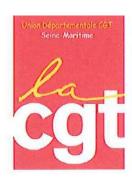
Pour toutes ces raisons, nous vous appelons à la mobilisation contre ce projet.

Le vendredi 13 Février 2015 à 11 heures

devant le Conseil des prud'hommes du Havre

(Rue du Colonel Fabien -

A côté du commissariat central)



Journée d'action du 17 février en Seine-Maritime

Une réunion du collectif emploi de l'UD s'est tenue hier soir dans les locaux CGT Chapelle Darblay.

Excusé: Sylvain Simon (Sénalia)

Présents: Dockers Rouen (Olivier Chevallier, Halley Rudy, Yann Mallet, Teddy Dumesnil, Sylvain Sorel) — Boréalis (Pascal Tailleux) — Transport (Nicolas Larose) — Kimberly Clark (Gérard Gosselin) — Chapelle Darblay (Eric Dague, Gérard Sénécal, Jean-François Gabala) — Pétroplus (Jean-Luc Brouté) — GPM Rouen (Fabrice Lottin) — UL Elbeuf (Christian Morin) — UL Rouen (Handy Barré) — UL Couronne (René Meurisse) — UL Sotteville (Gilles Lebreuilly) — UD (Pascal Morel, Régis Gasse)

Après un échange constructif, il a été décidé :

Déroulement de la journée du mardi 17 février :

- Dès 6 H du matin, les salariés portuaires vont organiser une opération à proximité du Pont Flaubert à Rouen.
- De 7 h à 9 h : distribution de tracts au Rond-Point des vaches à St Etienne du Rouvray avec nos camarades de Chapelle Darblay et de l'interpro.
- Dans la matinée : la Fédération FILPAC CGT et les syndicats du secteur papetier vont rejoindre les camarades de Chapelle Darblay à l'usine de Grand-Couronne.

14 H 30 : rassemblement Cours Clémenceau à Rouen, puis manifestation en ville

Ordre du cortège (par profession)

- Chapelle Darblay et le secteur papetier avec la FILPAC CGT,
- les salariés portuaires
- les cheminots
- Energie
- Métallurgie
- Chimie
- Construction
- Services publics (FAPT, Education, santé, conseil général, Territoriaux, etc...)

EMPLOI

« Plan Vigipirate » de la CGT en Seine-Maritime



La CGT (Fédération Filpac, Union Départementale CGT de Seine-Maritime, Unions Locales et Professionnelles, syndicats), réunie le 15 janvier, a de nouveau débattu de la situation économique et de la casse de l'emploi dans notre Département.

En effet, les politiques d'austérité, mises en place par les gouvernements, exigées par le patronat ont des conséquences très graves pour le monde du travail où l'emploi est attaqué de toute part.

Pour la CGT, il est de notre devoir non seulement de dénoncer cette situation, mais de prendre des mesures et de proposer aux salariés un mouvement social à la hauteur des enjeux.

Depuis le 13 novembre 2014, **les salariés de Chapelle Darblay**, avec leur syndicat CGT, luttent contre les **196** suppressions d'emplois.

Dans d'autres entreprises, Autoliv, Pétroplus, Total, Exxonmobil, Smurfit, Vallourec, etc..., les salariés s'opposent aux suppressions d'emplois annoncées, liquidations de secteurs



d'activités, plans sociaux, chômage technique, suppressions des RTT et fermetures d'entreprises.

Depuis plusieurs semaines le personnel de l'Education manifeste contre les fermetures de classes et le redécoupage des zones prioritaires.

Les cheminots ont manifesté le 29 janvier à Paris contre la réforme SNCF.

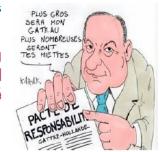
Les agents de l'Energie ont manifesté également à Paris le 29 janvier contre le projet de loi sur la transition Energétique tel qu'il est présenté aujourd'hui.

Plus de trois années se sont écoulées suite à l'application de la réforme portuaire.

Les salariés du Grand Port Maritime de Rouen constatent avec amertume et regret que cette réforme, censée redynamiser l'économie portuaire, n'atteint pas les objectifs espérés à Rouen, pire les emplois portuaires sont en constante diminution, manque d'investissements pour

pérenniser la réparation navale de proximité (investissement docks flottants 20 millions d'euros).

Au lieu d'attribuer 50 milliards d'euros de cadeaux au patronat dans le cadre du pacte de responsabilité, n'est-il pas plus utile d'investir 20 millions pour relancer l'activité du port ? La priorité est d'investir.



Devant la gravité de la situation, de la casse de l'emploi, dans l'industrie et le secteur papetier, et ce n'est pas faute d'avoir alerté nos élus locaux, les services de l'Etat, aucune véritable mesure venant de leur part n'est proposée pour enrayer cette situation.

Ce n'est pas l'accord ANI de 2013 qui devait favoriser l'emploi, ni le pacte de responsabilité, ni le projet de loi MACRON qui vont permettre de stopper cette casse de l'emploi.



La seule solution devant l'inertie de nos dirigeants, reste la mobilisation des salariés.

Dernièrement des millions de personnes ont manifesté dans toute la France pour le droit d'expression et la liberté de la presse. Le droit au travail, la liberté de permettre à chaque citoyen de vivre et de travailler sont une exigence que nous devons tous exprimer.

C'est pour toutes ces raisons que la Fédération CGT FILPAC, l'Union Départementale CGT de Seine-Maritime, les syndicats qui sont en lutte dans notre Département vont mettre en place un plan VIGIPIRATE pour l'emploi en Seine-Maritime en organisant dans les jours à venir des actions et des rassemblements avec appel à la grève, partout où cela est possible.

C'est pour cela que la CGT vous appelle à vous mobiliser et à manifester :

mardi 17 février à 14 h 30 Cours Clémenceau à Rouen

Journée nationale de la CGT FILPAC en territoire avec l'UD CGT 76, pour la défense de l'emploi, en convergence avec les luttes dans notre Département.

MON ORIENTATION, C'EST LA LUTTE!





- **Nos syndicats** à réussir cette journée d'action en Seine-Maritime qui ne sera qu'une première étape en lien avec les actions nationales que la CGT va proposer courant mars.
- **Les salariés** à établir les revendications et à les porter dans leurs entreprises, pour stopper cette casse de l'emploi

organisée par le patronat dans le but de faire du profit et d'augmenter ainsi les dividendes des actionnaires.

Les richesses du travail produites par les salariés doivent servir à nos revendications et participer à investir pour l'emploi.

Rouen, le 6 février 2015



DISTRIBUTION DE TRACTS CONTRE LE PROJET DE LOI MACRON

Mardi 10 - 07h30: STADE OCEANE

(rdv stade Deschaseaux)

Jeudi 12 - 07h00: PONT de TANCARVILLE

RASSEMBLEMENTS

Vendredi 13 - 11h00 :

RDV au Conseil des Prud'hommes du Havre pour une manifestation vers la sous-préfecture contre le projet de loi MACRON.

Mardi 17 - 14h30 :

POUR L'EMPLOI EN SEINE MARITIME!

RDV Cours Clémenceau à ROUEN

COLLECTIFS DE L'UL

Mardi 10 - 14h00: COLLECTIF JURIDIQUE



Programme Formation Syndicale 2015 Union des syndicats CGT du Havre

Février

4 au 6 ⇒ Rédiger un Tract / Communication / Prise de Parole

Mars

09 au 13 ⇒ Niveau 2 (1ère semaine)

16 au 20 ⇒ Niveau 1

23 & 24 ⇒ Délégué du Personnel

26 & 27 ⇒ Accidents du travail / Maladies Professionnelles (ATMP)

Avril

10

Représentativité/Protocole Accord

16 & 17

Feuille de paie – protection

sociale

Juin

01 au 05

○ Niveau I

15 au 19

○ Niveau 2 (2^{ème} semaine)

Octobre

05 au 09

Formation Formateurs

12 au 16

CHSCT

Novembre

13

□ Représentativité/Protocole Accord

26 & 27 ⇒ Délégué du Personnel

Décembre

30/11 au 04/12

Niveau I

date à définir

Feuille de paie/
protection sociale

Réunion Collectif «Formation syndicale»

Collectif UL 🖻 Havre : 19 février / 05 mai

Collectif départemental : date à définir

Coût des modules : 40 € par stagiaire (repas compris)

Coût Niveau 1 & 2/CHSCT (Fonction Publique) :100 € par stagiaire (repas compris)

Le coût n'est pas un frein à la formation des syndiqués, l'UL pourra subvenir au cas par cas si le syndicat ne peut prendre en charge.

13



Des liens, des infos, des blogs :

La rubrique interactive de l'hebdo!

RESULTATS ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Générale de Manutention Portuaire (GMP)

Délégation Unique du Personnel (DUP) :

1^{er} collège (ouvriers)

6 sièges / 6 : CGT

2^{ème} collège (AM/Cadres)

2 sièges / 2 : CFE-CGC

La CGT arrive 2^{ème} sur ce collège devant la CFDT.

Tancarville, le péage du pont, objet de tant d'actions syndicales, passe à 2,60€!

http://www.ihscgt76-lefilrouge.fr/tancarville-le-peage-du-pont-objet-de-tant-dactions-syndicales-passe-a-2-60e/

Les Européens jouent l'escalade face à la Grèce...

http://www.mediapart.fr/journal/international/070215/les-europeens-jouent-lescalade-face-la-grece

Syriza cernée, par Frédéric Lordon:

http://www.les-crises.fr/syriza-cernee-par-frederic-lordon/

Grèce : la BCE asphyxie les banques, à la plus grande joie du lobby bancaire US ?

http://www.leblogfinance.com/2015/02/grece-la-bce-asphyxie-les-banques-a-la-plus-grande-joie-du-lobby-bancaire-us.html

Issue incertaine pour les négociations de paix en Ukraine

http://www.mediapart.fr/journal/international/070215/issue-incertaine-pour-les-negociations-de-paix-en-ukraine

Depuis 70 ans, au Secours populaire, tout le monde peut être acteur de solidarité.

Chaque jour, la devise « tout ce qui est humain est nôtre » guide les pas de l'association.

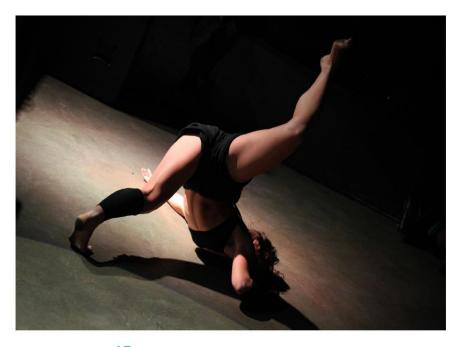
Le respect de la dignité, le refus d'accepter la pauvreté, la précarité et l'exclusion, la conception d'une solidarité partenaire, opposée à l'assistanat, l'éducation populaire qui permet de se reconstruire et l'ouverture au monde sont les valeurs qui déterminent les missions et le fonctionnement de l'association, dédiée à la pratique de la solidarité. La solidarité populaire en marche.



DANSE CHOREGRAPHIQUE

PHILIPPE TREHET ET SON ECOLE

MARDI 10 MARS À 20H30
THEATRE DE L'HOTEL DE VILLE



15 euros l'entrée + un billet don 'actions

Contact : Secours Populaire Français Tél. : <u>0235457369 - 0235477875</u>

Billetterie: Secours Populaire: LE HAVRE, HARFLEUR et LHC

leHavre







En 2015 DEVENEZ ACTEURS DE L'INSTITUT GGT D'HISTOIRE SOCIALE DE SEINE MARITIME

NOTRE HISTOIRE EST NOTRE RICHESSE COMMUNE

Celle des 70 ans de la Sécurité Sociale, des Comités d'Entreprise



Fil rouge décembre 2014

Dans ce fil rouge, un article de Mme Annette Haudiquet conservateur en chef du musée Malraux « MUMA » sur la toile peinte par Raoul Duffy « Fin de journée au Havre »

FAISONS-LA VIVRE

Adhérez à l'IHS 76

Abonnez-vous au Fil Rouge

Syndicat

Adhésion avec abonnement au Fil Rouge 3 exemplaires : 55 €

- Comité d'Entreprise moins de 500 salariés Adhésion avec abonnement au Fil Rouge 3 exemplaires : 85 €
- Comité d'Entreprise plus de 500 salariés Adhésion avec abonnement au Fil Rouge 3 exemplaires : 170 €
- Individuel:

Adhésion avec abonnement au Fil Rouge : 34 €

A retourner à l'IHS

Collectivité :	
Adresse postale :	
Tel :	Courriel :
Nom du Contact :	
Tel·	courriel :

IHS 76 – MAISON CGT – 26 AVENUE JEAN RONDEAUX - 76108 ROUEN CEDEX Tel: 02 35 58 88 60 - Courriel: ihs76@cgt76.fr - www.ihscgt76-lefilrouge.fr

